

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux et le 15 novembre à 19 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame Virginie GIROD, Maire.

Présents :

Mesdames Éliane DUTHEL, Virginie GIROD, Laurence HOTTE, Coralie LÉGAUT, Catherine MARTHOUD, Jeannick PITICCO.

Messieurs Laurent PERRAUD, Frédéric VERRON, Michel CHALANSONNET, Joël MILLION-ROUSSEAU, Lionel COMPASSI.

Absent (e-s) : Frédéric WAGON (pouvoir à Éliane DUTHEL), Peggy MARTIN (pouvoir à Virginie GIROD), Paul CLAVIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Lionel COMPASSI est désigné et accepte cette fonction.

Date de la convocation : 08/11 /2022

Date d'affichage : 08/11 /2022

Ordre du jour :

1. Validation du PV du Conseil Municipal du mardi 20 septembre 2022.
2. Délibération subvention ADMR.
3. Délibération subvention pour le collège Charles DULLIN à Yenne.
4. Délibération approuvant les rapports annuels sur les services publics d'élimination des déchets, de la gestion de l'eau potable et du SPANC.
5. Délibération fixant la durée d'amortissement de la subvention versée au GAEC de la Méline pour la bâche incendie.
6. Délibération DM3 en M14 virement de crédit (Amortissement subvention).
7. Nomination d'un référent concernant la démoustication suite à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication).
8. Point sur les commissions communales.
9. Point sur les commissions de la communauté de communes de Yenne.
10. Affaires diverses :
 - Bilan poste de secours saison 2022.
 - Intervention sur les chemins de randonnées.

Ouverture de séance : 19h30, le quorum est atteint.

1 / Validation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 septembre

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2022 à l'approbation du Conseil Municipal.

Après lecture, une modification est à apporter au niveau de la date de la réunion sur les sentiers de randonnée (30 novembre au lieu du 28 novembre).

La rectification apportée, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité et sera affiché dans la semaine qui suit la présente réunion.

2 / Délibération n° 036 – 2022 Subvention de l' ADMR

Madame Coralie LÉGAUT rappelle que le montant des aides demandées par l'ADMR est calculé en fonction du nombre d'habitants de la commune. Elle rappelle aussi que l'ADMR ne reçoit que les aides de la CCY, des communes et du Conseil Départemental pour fonctionner.

Le montant demandé par l'ADMR pour cette année est de 695€.

Le Conseil Municipal propose un versement de 800€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 800€

3 / Délibération n°037-2022 subvention pour le collège Charles DULLIN à Yenne

Madame le Maire explique que cette année, les élèves d'une classe de 6ème du collège Charles DULLIN sont engagés dans une classe d'archéologie.

Tout au long de l'année, les élèves vont pratiquer des ateliers en classe de français, histoire-géographie et mathématiques ; rencontrer des professionnels du secteur du patrimoine et de l'archéologie ; expérimenter des techniques et des méthodes scientifiques lors d'un chantier de fouilles de trois jours à Saint-Romain-en-Gal ; travailler en classe sur la rédaction d'une intrigue illustrée par des photos prises sur le terrain ; et enfin concevoir une exposition pour restituer leur travail à leurs proches, à la communauté scolaire et aux collectivités.

Ce projet nécessite un budget qui bien que modeste (3 800 € sur l'année), pèse lourdement sur les finances du collège.

Dans cette classe on compte 5 élèves de la commune.

Le Conseil Municipal propose de participer à hauteur de 20€ / élève de Saint Jean de Chevelu soit 100 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 100€.

4 / Délibération n°038-2022 approuvant les rapports annuels sur les services publics d'élimination des déchets, de la gestion de l'eau potable et du SPANC

- Monsieur Frédéric VERRON présente le rapport annuel 2021 du service d'élimination des déchets.
- Monsieur Laurent PERRAUD présente à l'assemblée le rapport public 2021 sur le prix et la qualité du service eau potable.

Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU intervient sur ce point. Il explique la problématique du faible débit des sources et l'alimentation du réservoir et les lotissements. Le débit des ruisseaux de la grande forêt et des Ménards à ce jour reste très faible.

Monsieur Laurent PERRAUD explique que l'indice des pertes a augmenté.

Monsieur Michel CHALANSONNET s'interroge sur la façon de réduire ces pertes.

La rénovation du réseau reste la solution idéale pour réduire les pertes, réponse apportée par Monsieur Laurent PERRAUD.

- Madame Catherine MARTHOUD présente le rapport du SPANC émis par la Communauté de Communes de Yenne.

Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance et délibéré, à l'unanimité:

- **APPROUVE** les rapports annuels 2021 suivants :

- Sur le prix et la qualité du service d'eau potable.
- Sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.
- Sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

5 / Délibération n°39-2022 fixant la durée d'amortissement de la subvention versée au GAEC de la Méline pour la bâche incendie

Madame Le Maire rappelle la participation versée au GAEC de la Méline en 2021 dans le cadre de l'installation d'une bâche incendie.

S'agissant d'une subvention d'équipement versée à un organisme privé, il convient de l'amortir et donc de fixer la durée d'amortissement.

Les subventions d'équipement versées sont amorties sur une durée maximale de 5 ans car il s'agit du matériel .

Le montant de la subvention est de 4 632,72€.

Madame le Maire propose une durée d'amortissement de 5 ans.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT DE 5 ANS

6 / Décision Modificative n° 3 amortissement de la subvention

Compte tenu de la durée d'amortissement fixée, il convient d'effectuer les virements de crédits ci-après :

Dépenses de fonctionnement au 6811-042:	+ 926,5 €
Dépenses de fonctionnement au 023:	- 926,5€
Recettes d'investissement au 021:	- 926,5€
Recettes d'investissement au 280422-040 :	+ 926,5€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE LES VIREMENTS DES CRÉDITS.

7 / Nomination d'un référent concernant la démoustication suite à la demande de l'ARS (Agence Régionale de Santé) et EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône -Alpes pour la Démoustication)

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du réseau de surveillance du risque de dissémination des arboviroses, notre commune a été déclarée comme colonisée par le moustique tigre.

L'arrêté préfectoral du 29 juin 2022 autorisant les agents de l'EIRAD (Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication) à pénétrer dans les propriétés publiques et privées pour les opérations de lutte contre les moustiques.

Compte-tenu de l'appartenance de notre commune au réseau de piégeage, et afin de faciliter les échanges sur les mesures de lutte qui pourraient être mises en œuvre, il faut désigner une personne référente sur le sujet, idéalement un binôme élu-personnel technique (nom, mail et téléphone).

- Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU (élu) est nommé référent de l'EIRAD, il sera en binôme avec Monsieur Frédéric PALISSER (personnel technique).

8/ Point sur les commissions communales

En préambule, Madame Catherine MARTHOUD et Monsieur Michel CHALANSONNET informent le Conseil Municipal que 100% des adresses sont certifiées sur le site national des adresses « adresse.data.gouv.fr » par la commune.

- *Cimetière :*

Madame Catherine MARTHOUD informe l'ensemble du Conseil Municipal qu'en date du 21 octobre 2022 des panneaux d'information pour reprise ou recherche des ayants-droit ont été mis au niveau des concessions concernées.

Dans le cadre de la procédure de reprise, une réunion est prévue au cimetière le samedi 3 décembre 2022.

Un affichage afin d'informer les administrés est à l'entrée du cimetière ainsi qu'au panneau d'affichage de la mairie et une communication est prévue via le Flash info.

Sur ce point, Monsieur Joël MILLION-ROUSSEAU interpelle la commission sur quelques retours négatifs concernant la méthode utilisée.

- *Repas des anciens :*

Un retour très positif : cette journée conviviale a permis d'avoir un temps d'échange et de partage entre élus et administrés.

Pour les personnes absentes lors du repas, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de proposer un colis d'une valeur de 20€.

- *Commission finance :*

Madame Catherine MARTHOUD rappelle qu'à partir de 2022 une participation sur la taxe d'aménagement doit être versée à la Communauté des Communes de Yenne et qu'elle est toujours en attente de plus de précisions.

Elle expose les derniers retours financiers sur l'inflation due au COVID et à la guerre en Ukraine.

- *Bibliothèque :*

Madame Catherine MARTHOUD informe le Conseil Municipal des modifications au niveau de la gestion de la bibliothèque à savoir :

- x Mme Agnès FOURNIER a arrêté ses fonctions au sein de la bibliothèque.
- x L'accueil du public est assuré par 2 bénévoles à chaque permanence.
- x Un énorme tri de livres est en cours suite à la visite de Madame Mélanie ARRIVE du SMAPS (Syndicat Mixte de l'Avant Pays Savoyard).
- x Une vente de livres est prévue lors du prochain marché de Noël (le samedi 10 décembre) en collaboration avec l'association l'Ancolie.

Madame Coralia LÉGAUT informe qu'une rencontre a été proposée avec les bénévoles de la bibliothèque le 26 octobre dernier pour faire le bilan de la rentrée 2022, évoquer les perspectives de l'année 2023 et connaître leurs besoins.

- *Urbanisme :*

- x Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la modification simplifiée du PLU une réunion est prévue le 17 novembre à 9h avec le bureau d'étude.
- x Gestion des dossiers d'urbanisme : gestion courante en lien avec le secrétariat de la commune.
- x Gestion des conflits de voisinage.
- x OAP : en cours de concertation et de réflexion avec les différents intervenants.

- *Scolaire* :

- x Madame Coralie LÉGAUT fait le retour de la rencontre du 5 octobre entre les commissions scolaires de Saint Paul sur Yenne et de Saint Jean de Chevelu. L'objectif de la rencontre était d'évoquer les perspectives des deux écoles pour les années à venir. La commune de Saint Paul sur Yenne souhaite réhabiliter les bâtiments de l'école et projette d'avoir l'ensemble des enfants scolarisés sur leur commune pour la rentrée 2025-2026.

En attendant, la convention entre les deux communes concernant l'accueil des enfants de maternelles (PS et MS) est maintenue.

Pour information, une réunion est prévue le 30 novembre avec le directeur académique, la commune de Saint Paul sur Yenne et notre commune à Aix les Bains afin de préparer la prochaine rentrée scolaire (rentrée 2023).

- x Madame Éliane DUTHEL était présente lors des deux exercices de sécurité effectués en présence des gendarmes et de Monsieur Frédéric WAGON :

- Exercice PPMS effectué le 11 octobre : les élèves sont restés confinés et isolés 15 minutes. Un moment d'échange a eu lieu après l'exercice entre les gendarmes et les élèves.

- Exercice incendie effectué ce jour : les élèves sont tous sortis en moins de 5 minutes.

Le prochain exercice sera prévu sur la pause méridienne.

Une réflexion est lancée sur un exercice grandeur nature en présence des pompiers en fin d'année.

- x Madame Coralie LÉGAUT rappelle qu'il y a eu une grève des enseignants de l'école le 18 octobre. Pour information, en cas de grève, un service minimum d'accueil doit être mis en place par la collectivité à partir de 25 % de grévistes, ce qui représente un seul enseignant pour notre école.

La difficulté est la mobilisation des agents ce qui rend très difficile l'accueil de tous les élèves de la/les enseignante (s) gréviste (s).

- x Madame Coralie LÉGAUT informe le Conseil Municipal que le repas de Noël pour les élèves aura lieu le jeudi 15 décembre à la salle des fêtes. Le repas sera proposé en un seul service et en présence du personnel communal et intercommunal, des professeurs et des conseillers municipaux qui le souhaitent (une inscription est souhaitée une semaine avant).

Le repas sera suivi d'un spectacle offert par la mairie, proposé par la Compagnie du Fil à Retordre.

- x Réunion avec l'équipe de la pause méridienne le 11 octobre : la commission scolaire et la responsable du périscolaire (CCY) organiseront quatre rencontres par an pour permettre à l'équipe d'avoir un temps d'échange hors temps de service pour aborder des questions d'organisation de travail ou gestion des conflits si besoin. De nouveaux agents de la CCY embauchés depuis le mois de septembre avec une bonne dynamique de travail.

Les questions abordées lors de cette rencontre sont : le service des enfants à table, accompagnements à la sieste et le protocole COVID.

- x Conseil d'école du mardi 8 novembre 2022 : 94 élèves pour la rentrée 2022 et présentation des différents projets de classe.

- x Madame Laurence HOTTE fait le retour de la réunion organisée par l'école de Yenne le 15 novembre. Les représentants des écoles et des municipalités du canton étaient conviés par Madame Valérie CHOULET, directrice de l'école élémentaire de Yenne, afin d'organiser des rencontres entre les écoles, dans le but de lutter contre l'isolement des petites écoles et favoriser le bien-être des enfants. Le slogan de la rencontre était « notre école, faisons la ensemble ».

Les projets proposés pour cette année : un courseton à Saint Jean de Chevelu regroupant tous les élèves du canton de la PS au CM2, les parcours débrouillardises, jeux en anglais en lien avec les élèves de 6ème.

La difficulté est le coût de l'adhésion à l'USEP qui est en fonction du nombre d'élèves 6,15€/élève et 18€/ enseignant. L'adhésion est obligatoire pour les communes organisatrices des manifestations sportives.

L'idée serait de répartir le coût sur l'ensemble des communes participatives et faire une demande de subvention.

- x Travaux d'entretien de l'école : un changement des chasses d'eau est prévu dans une des classes de maternelle.

- *Commission du personnel :*

- x Madame Coralia LÉGAUT et Madame le Maire ont effectué les entretiens professionnels annuels des agents administratifs et de l'école.

L'entretien de l'agent technique est prévu le vendredi 18 novembre avec Madame Le Maire et Monsieur Laurent PERRAUD.

- *Travaux :*

- x Le toit de l'église, des devis sont en cours.
- x Assainissement : vérification des installations, place des 4 chemins et place sénateur MOLLARD, une étude est en cours.
- x SDES : nous avons reçu par courrier une proposition pour l'installation d'une borne de charge électrique, un devis chiffré et une étude plus approfondie seront demandés et présentés lors des prochains conseils.

9 / Point sur les commissions CCY

- COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES :

- x *Commission déchets : (Réunion du 25 octobre)*

- Les ordures ménagères : Monsieur Frédéric VERRON informe le Conseil Municipal qu'une hausse de 12% du tonnage a été constatée en 2022. Cette augmentation est conforme aux attentes.

- Déchetterie : Monsieur Frédéric VERRON rappelle que l'accès à la déchetterie est réglementé et 95 % des véhicules sont identifiés.

Pour cette année, une baisse de 27 % des dépôts sauvages est constatée suite au contrôle d'accès.

- Au titre d'information, deux nouvelles filières pour le tri sélectif sont entrain de se monter : Bio-déchets et Multi matériaux .

- Une réflexion est en cours pour mettre des nouvelles cuves semi-enterrées.

- x *CIAS : (Réunion du 25 octobre)*

- Madame Coralia LÉGAUT a assisté à la réunion du Conseil d'Administration du CIAS, elle rappelle que le taux d'activité du SSIAD (Services de Soins Infirmiers A Domicile) est de 97 % . Depuis le mois d'octobre, il n'y a plus de crédit pour payer les infirmières. Une proposition est faite afin de débloquer les provisions et une demande de crédit non reconductible a été effectuée à l'ARS (Agence Régional de la Santé), à ce jour sans réponse.

En 2023, il devrait y avoir une réforme au niveau du calcul de la dotation avec une prise en charge de la pathologie.

- Foyer autonomie : le taux d'occupation actuel des logements est de 98 % . Des travaux sont prévus durant l'année 2023 ce qui réduira le taux d'occupation à 92,44 % .

- Portage des repas : une augmentation du coût du repas (de 9,60€ à 9,90€). A souligner qu'il n'y avait pas eu d'augmentation sur les années précédentes.

- x *Commission Petite enfance : (Réunion du 14 octobre)*
Madame Laurence HOTTE a assisté à la réunion de la commission petite enfance. Pour rappel, il existe plusieurs points d'accueil pour les enfants, familles et les assistantes maternelles (le relais petite enfance, le multi accueil, le lieu d'accueil enfants parents et le lieu ressource parentalité et le café famille).
Pour chaque point, des attentes sont attendues.

- x *Commission périscolaire : (Réunion du 7 novembre)*
Madame Éliane DUTHEL demande au Conseil Municipal de se positionner vis-à-vis de la possibilité pour les agents de manger les restes des repas une fois le service terminé.

10 / Affaires diverses

- Bilan poste de secours saison 2022 :
Madame le Maire présente le bilan du poste de secours de la saison 2022. La fréquentation générale du site (hors colonies) était de 28684 entrées et de 22 colonies et autres centres d'enfants de moins de 14 ans.
A noter que les échelles du ponton sont à changer.
L'eau de la baignade est classée de bonne qualité suite au contrôle sanitaire régulier par l'ARS.

 - Les chemins de randonnée :
Madame Jeannick PITICCO revient sur la réunion du 28 septembre, divers problématiques étaient soulevées (entretien des sentiers, signalétiques...). La prochaine réunion est prévue le 30 novembre 2022.

 - Un nouveau logiciel concernant le cadastre est mis en place (X'MAP Cartographie), la formation était suivie par Madame le Maire et les secrétaires.

 - Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que les Vœux pour l'an 2023 seront présentés le samedi 14 janvier 2023 à 11h.
- ➔ Prochain Conseil Municipal est prévu **le mardi 20 décembre 2022 à 19h30**, un verre de l'amitié sera proposé à la fin du Conseil.

La séance est levée à 22h50

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Affiché le 27 décembre 2022

Le secrétaire de séance,
Lionel COMPASSI

Le Maire,
Virginie GIROD